

OUVERTURE – EA/A23/03-14

ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT

LCA.6A – Assurance de dommages — Groupe 20

Session débutant le 15 mai 2023 et se terminant le 8 septembre 2023 (Session automne 2023)

L'enseignant est au cœur de la mission du Cégep. Son rôle inclut la conception des plans de cours et des contenus de cours, la détermination des moyens d'évaluation, la prestation de cours, l'encadrement et le développement d'une relation pédagogique avec ses étudiant(e)s, la contribution à la vie départementale et le développement du Cégep par la participation à différents comités.

QUALIFICATIONS GÉNÉRALES EXIGÉES POUR CES CHARGES D'ENSEIGNEMENT

- ~ Discipline 410 : Baccalauréat en administration des affaires ou AEC/DEC en assurance de dommages.
- ~ Posséder une expérience professionnelle significative comme agent ou courtier ou comme enseignant en assurance de dommages;
- ~ Détenir un certificat de représentant en assurance de dommages délivré par l'Autorité des marchés financiers;
- ~ Être à l'aise au niveau informatique et dans l'utilisation d'une plateforme de formation en ligne synchrone;
- ~ Être fonctionnel au niveau des logiciels d'Office et du logiciel de présentation PowerPoint;

Particularité du programme

Ce programme de formation se donnera **en ligne** sous la forme synchrone, sur la plateforme VIA, à temps plein de jour.

Matériel requis pour l'enseignement

Posséder et utiliser de façon régulière, pendant les prestations de cours :

- ~ Un ordinateur avec caméra Web;
- ~ Un casque d'écoute;
- ~ Internet haute vitesse;
- ~ Une imprimante avec numériseur (scanner) au besoin;
- ~ Les volumes obligatoires indiqués dans chacun des plans de cours.

Discipline	Tâches à pourvoir		Titre des cours	CC ⁱ	CFC ⁱⁱ
410 – Techniques administratives	410-F57-SF	75 heures	Assurance automobile des particuliers et des entreprises	x	
410 – Techniques administratives	410-F58-SF	60 heures	Communication et vente en assurance de dommages	x	
410 – Techniques administratives	410-F59-SF	90 heures	Dommages directs et indirects et produits complémentaires	x	
410 – Techniques administratives	410-F60-SF	60 heures	Analyse de risques en assurances des particuliers	x	

ⁱ CC : Charge de cours rémunérée à la leçon.

ⁱⁱ CFC : Charge à la formation continue rémunérée en charge annualisée conformément aux nouvelles dispositions de la convention collective de la FNEEQ.

MISE EN CANDIDATURE

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature **au plus tard le 18 avril 2023**, par le lien Carrières : [Enseignant\(e\) - Assurance de dommages - EA/A23/03-14 – Cégep Beauce-Appalaches \(cegepba.qc.ca\)](mailto:Enseignant(e) - Assurance de dommages - EA/A23/03-14 - Cégep Beauce-Appalaches (cegepba.qc.ca))

Pour toute information en lien avec cette offre d'emploi, veuillez communiquer avec nous à emploi@cegepba.qc.ca

N.B. Le Collège applique un programme d'accès à l'égalité en emploi. Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

SAINT-GEORGES

1055, 116^e Rue
Saint-Georges
(Québec) G5Y 3G1
Tél. : 418 228-8896
S.F. : 1 800 893-5111

SAINTE-MARIE

1150, boul. Vachon N
Sainte-Marie
(Québec) G6E 0R1
Tél. : 418 387-8896
S.F. : 1 800 893-5111

LAC-MÉGANTIC

4409, rue Dollard
Lac-Mégantic
(Québec) G6B 3B4
Tél. : 819 583-5432
S.F. : 1 800 893-5111